



**CHARTRE
ACHATS
RESPONSABLES**

MONA MONTREUX

MONA

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES

ENGAGEMENT ET ATTENTES DU MONA

Cette chartre exprime les **attentes** de notre Hôtel-Restaurant envers ses fournisseurs afin de garantir une collaboration basée sur la **qualité**, la **responsabilité environnementale** et le **respect des personnes**.

Le Mona Montreux s'engage à intégrer la durabilité au cœur de son fonctionnement quotidien, de son expérience client et de sa gouvernance. Sa **stratégie de durabilité 2025–2030** s'inscrit dans une dynamique de progrès continu et repose sur **trois axes majeurs** : offrir une **expérience durable et authentique** aux hôtes, ancrer une **culture d'entreprise responsable** dans chaque service, et **piloter les engagements** de manière structurée et mesurable. L'hôtel s'engage notamment à collaborer avec des **fournisseurs responsables**.

PRINCIPES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

En signant cette chartre, le fournisseur s'engage à respecter les principes suivants.

① Conformité, Éthique & Transparence

- Respecter toutes les **lois et réglementations applicables** (hygiène, sécurité alimentaire, fiscalité, etc.).
- Adopter des **pratiques commerciales intègres et transparentes**, sans corruption ni fraude.
- Fournir, sur demande, des **informations et documents fiables** sur les produits, certifications, processus et engagements RSE.

② Qualité des produits

- Proposer des produits sûrs, conformes aux normes suisses et garantissant la traçabilité complète des matières premières.

MONA

③ **Emballages et réduction des déchets**

- Limiter les emballages superflus, y compris pour les livraisons.
- Favoriser des emballages recyclables, réutilisables ou composés de matériaux recyclés.
- Reprendre, réutiliser ou recycler les contenants autant que possible.

④ **Qualité des produits**

- Garantir des conditions de travail sûres et équitables à l'ensemble de vos employés.
- Refuser toute forme de travail forcé ou de travail des enfants dans votre chaîne de valeur.
- Promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité de traitement.

⑤ **Impact environnemental**

- Piloter et réduire la consommation d'énergie, d'eau et de ressources naturelles.
- Améliorer en continu l'empreinte environnementale de ses activités.

⑥ **Transparence et collaboration**

- Fournir sur demande des informations fiables sur l'origine des produits, les certifications, la composition et les pratiques environnementales et sociales.
- Nous informer en cas de changement important dans la chaîne d'approvisionnement.
- Collaborer de manière ouverte et constructive pour identifier des améliorations.
- Encourager des pratiques durables chez les sous-traitants et partenaires commerciaux.
- Favoriser, lorsqu'il est possible, des fournisseurs locaux ou écoresponsables afin de réduire l'empreinte carbone et soutenir l'économie locale.

7 Conformité

- Respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables.
- Signaler rapidement tout incident, risque ou non-conformité.

ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR

En signant cette charte, le fournisseur confirme son adhésion à ces principes et son engagement à les appliquer de manière continue.

Nom de l'entreprise fournisseur :

Nom du signataire :

Fonction :

Lieu et date :

Signature :